

---

Séance du 29 mars 2022

---

**N° 2022.04.08**

**Objet : ENVIRONNEMENT – Charte de Végétalisation - Opération « Un trottoir, une fleur »**

**Date de Convocation** Le vingt-neuf mars deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-trois mars deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 23 mars 2022

**Nombre de conseillers** **Etaient présents :**  
M. Laurent RICHARD, Maire,  
En exercice : 27 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Katia PREVOST,  
M. Frédéric GRILLET, Maires-adjoints,  
Présents : 17 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain JAOUEN,  
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Dominique BOSA,  
Représentés : 06 Mme Katia CHAUVET, Mme Karine WITTMANN-TENEZE, Mme Silvia GOHIER-VALERIoT,  
M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX, Conseillers Municipaux.  
Votants : 23

**Pouvoirs :**

Mme Sandrine PERROUD à M. Laurent RICHARD,  
Mme Bénédicte BEYENS à Mme Katia CHAUVET,  
M. Patrice FONTENILLE à M. Frédéric GRILLET,  
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,  
Mme Sophie RANDUINEAU à M. Philippe BEAUVAIS,  
Mme Mélanie BERLU PERREUX à Mme Guylène BIGOT,

**Absents excusés :** M. Alain BARON, M. Dominique GALLOT, Mme Cécile CHEMINEAU  
et Mme Christelle ROMEO.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des Montois(e), la ville de Monts, propose aux habitants, associations de quartiers... de s'inscrire dans une démarche participative d'embellissement des trottoirs tout en répondant à divers objectifs :

- Améliorer et embellir son cadre de vie,
- Pallier à l'arrêt de l'utilisation des désherbants dans le cadre de l'objectif « Zéro phyto »,
- Créer du lien social en favorisant les échanges entre les habitants,
- Augmenter la biodiversité de nos rues,
- Créer des « rues fleuries »,
- Changer le regard sur la ville.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le projet de charte de végétalisation annexée à la présente délibération ;

**Considérant** la nécessité de poser un cadre juridique à cette opération ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, décide, par 21 voix pour, une contre (Mme Bosa) et une abstention (M. Fontenille par pouvoir à M. Grillet)**

- **D'approuver** la charte de végétalisation telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **De dire que** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité délivreront et signeront les permis de végétaliser ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**  
**Laurent RICHARD**

